

celui-ci déchargera donc à Marseille les cargaisons qu'il prendra à Philadelphie. La « Fondation » a affrété le « Mangalore » pour une durée de six mois. Le contrat pourra éventuellement être renouvelé de trois en trois mois.

Le Comité international ayant obtenu des Puissances belligérantes intéressées les sauf-conduits nécessaires, le M/S « Mangalore » a quitté Göteborg le 22 décembre pour se rendre à Philadelphie par la route tracée en accord avec les belligérants. Le chef du Service maritime que le Comité international a délégué à Philadelphie pour se renseigner, sur place, au sujet des conditions de chargement des navires du Comité international dans ce port, accompagne à cette occasion le « Mangalore » en qualité d'agent-convoyeur.

† Robert Haab

*membre de la Fondation pour l'organisation de transports
de Croix-Rouge
(1893—1944)*

Lorsqu'en 1942 le Comité international de la Croix-Rouge créa à Bâle un organisme, sous le nom de Fondation pour l'organisation de transports de Croix-Rouge, il pria M. Robert Haab de faire partie du Conseil de cette fondation¹.

Né en 1893, M. Haab enseignait avec le plus grand succès le droit privé à l'Université de Bâle et avait été le rédacteur de l'arrêté du Conseil fédéral concernant la navigation maritime sous pavillon suisse. Ayant accepté la demande du Comité international il mit dès lors au service de la Fondation ses hautes compétences et son expérience éclairée ; sa collaboration fut extrêmement appréciée.

Aussi ceux qui ont eu le privilège de connaître M. Robert Haab et de le voir à l'œuvre ont-ils été douloureusement affectés par sa mort ; ils garderont de lui un souvenir qui ne s'effacera pas.

La *Revue internationale* renouvelle ici à la famille du professeur Haab, et à tous ceux que sa mort a plongés dans le deuil, l'expression de sa vive sympathie.

¹ *Revue internationale*, mars 1942, pp. 323-326.